

Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire
Lundi 4 octobre 2021 à 19 heures.

Compte-rendu sommaire

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur GUYON Laurent, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Monsieur GUDIN Pascal, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe, Madame CLEMENT Annick

Absent(es) excusé(es) : Monsieur RICAULT François (donne pouvoir à Madame BLANVILLAIN), Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT), Monsieur THUSY Fabrice.

Secrétaire de séance : Madame ALBRECHT

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

Point à rajouter à l'ordre du jour : Musée

01) Musée

a) Tarifs

Monsieur le Maire propose de simplifier la tarification des spectacles du musée en supprimant les catégories A et B pour les remplacer par un tarif unique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les nouveaux tarifs des spectacles proposés par le musée dans le cadre de sa saison culturelle comme suit :

Plein tarif : 15,00€

Tarif réduit : 10,00€ (moins de 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, personne handicapée)

Tarif adhérent : 10,00€ (membres de l'association des Amis du Musée du Théâtre Forain)

Tarif spectacle jeune public : 10,00€ (incluant un atelier ou un kit créatif remis à chaque enfant assistant au spectacle ainsi qu'un goûter après la représentation, si les conditions sanitaires le permettent).

Ces tarifs seront applicables à compter du samedi 16 octobre.

b) Conventions

EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et l'école maternelle.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et l'école élémentaire.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention entre le Musée et le collège.

c) Mise à disposition de la salle Jean CRÉTEUR

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de mise à disposition de la salle Jean CRÉTEUR à une institutrice de l'école maternelle de la commune de Sougy le mardi 31 mai 2022 de 18h30 à 20h30, afin d'y enregistrer une chanson.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **met** gracieusement à disposition la salle de spectacle du Musée à l'institutrice de l'école maternelle de la commune de Sougy ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle.

02) Vidéoprotection : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres concernant l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune suite à la commission d'appel d'offres en date du 1^{er} octobre 2021.

Trois offres ont été déposées.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 125 000,00€ HT. pour la tranche ferme et de 16 990, 48 € H.T. pour la tranche conditionnelles (les 2 caméras nomades ont été retenues)
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

M. JACQUET précise aux élus que l'entreprise EIFFAGE a également installé la vidéoprotection sur la commune de Patay.

Prévoir une consultation avec les habitants d'Autroche au 1er semestre 2022, afin de recenser leurs souhaits.

M. GUYON précise que le coût de maintenance s'élève à 10 % de l'achat, mais la maintenance est prise en charge pendant les 3 premières années par l'entreprise.

M. GUDIN demande si on s'est mis en relation avec le SIRTOMRA pour équiper la déchetterie. Madame MATTIA-TALBOT posera la question au prochain comité syndical du SIRTOMRA.

03) Rapport annuel 2020 SPEPAS

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **prend connaissance** du rapport de l'année 2020 sur l'exploitation par affermage du réseau d'eau potable par le SPEPAS.
- **approuve** le dit rapport.

04) Enquête publique relative au projet de la société Les Éoliennes citoyennes à TIVERNON

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société « Les Éoliennes citoyennes » souhaite exploiter un parc éolien sur la commune de TIVERNON.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (10 contre, 8 abstentions) des membres présents :

- **émet** un avis défavorable au projet de parc éolien sur la commune de TIVERNON.

05) Étude de développement éolien

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Florian DROCHON, chargé de mission développement pour la société Terre et Lac Conseil, spécialisé dans le développement de l'éolien.

La commune d'Artenay pourrait accueillir des éoliennes, suite à la réduction du périmètre de la base de Bricy.

La société est intéressée pour implanter des éoliennes sur la commune.

Les retombées fiscales pour 6 éoliennes = 273 500 €

Région 6 % = 15 000 €

Département 32 % = 86 000 €

CCBL 41 % = 112 000 €

Commune 22 % = 59 000 €

Le projet sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

06) Régie : ouverture compte de dépôt de fonds

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande d'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor pour les régies CCAS et mixte, suite à la mise en place de la procédure de dépôt / retrait auprès de La Banque Postale.

07) Construction logements Gendarmerie

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **s'engage** à conduire le projet de construction de logements au sein de la Gendarmerie conformément aux conditions juridiques et financières du décret de 1993 et du référentiel des besoins définis par la DGGN.

08) Contrat SEGILOG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services entre la société SEGILOG et la Commune arrive à terme.

Il propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans, décomposé comme suit :

* 4 365,00€ HT / an (quatre-mille-trois-cent-soixante-cinq euros) destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels ;

* 485,00 HT / an (quatre-cent-quatre-vingt-cinq euros) destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat.

09) Décision modificative

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la décision modificative suivante :

022 Dépenses imprévus - 1 000 €

673 Titres annulés + 1 000 €

10) Remboursement location salle des fêtes

En date du 30 janvier 2020, la salle des fêtes avait été réservée pour un évènement familial par une Arténaysienne. A ce titre, une avance de 153€ a été réglée par chèque le jour même.

La situation sanitaire ayant perturbé l'organisation de ce genre d'évènement, la demande de réservation de la salle a été annulée et une demande de remboursement de l'avance a été faite.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le remboursement de l'avance d'un montant de 153€.

11) Nomination de la salle fond de la cour

Monsieur DREUX, président du club de billard, quitte la salle

La cohabitation entre le billard et les cours d'orgue se passe bien.

Le club de billard propose de nommer la salle se trouvant au fonds de la cour de la mairie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à la majorité (4 pour : D. Jacquet, A. Blanvillain, F. Ricault et L. Guyon, et 13 abstentions : Y. Charon, L. Chevolut, A. Wielgosik, C. Mugner, R. Daudin, M. Mattia-Talbo, Y. Baillon, C. Albrecht, R. Pereira, C. Huguet, P. le Metté, A. Clément, P. Gudin)

- **décide** de nommer la salle située au fond de la cour de la mairie « salle *François MINGAUD* »

Monsieur DREUX réintègre la salle.

Annick CLEMENT : Voir pour trouver un nom qui se rapproche plus à l'histoire d'Artenay. Est-ce que ce sera toujours la salle billard ?

Voir pour nommer dans un second temps les écoles maternelle et élémentaire, bibliothèque

Pour la dénomination des prochaines salles, faire des commissions pour travailler en amont.

12) Retour sur les festivités du 16 août

Très belle prestation le dimanche 15 août au Moulin, beau moment avec la présence des trompes de chasse et du piano.

Le lundi 16 août, on a pu compter de nombreux portes drapeaux, élus des collectivités, ...

Le pass sanitaire a été présenté pour le vin d'honneur à la salle des fêtes

La course cycliste s'est très bien passée, aucun problème

Retraite aux flambeaux : départ devant la mairie jusqu'à la lagune Autroche

Le Feu d'artifice était de très bonne qualité

M. le maire précise qu'au moment du démontage du feu d'artifice, il y a eu un acte volontaire ; mise à feu d'un ballot de paille rue de Janville. L'incendie a été maîtrisé par les pompiers puis nettoyé.

Monsieur DAUDIN est allé voir les familles concernées.

Le dossier a été mis dans les mains des assurances.

13) Affaires diverses

a) Les Amis du Moulin de Pierre

Point remis à l'ordre du jour :

Les membres de la commission culture ont rencontré le 16 septembre 2020 des membres de l'association du Moulin de Pierre avec, à l'ordre du jour, les travaux à réaliser sur le moulin.

Au terme de cette réunion, il en a résulté la délibération n°2020_065 lors du conseil municipal en date du 21 septembre 2020.

Il y a lieu de modifier cette délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** de prendre en charge les travaux (et non une partie comme indiqué dans la précédente délibération) d'un montant de 7632,00€ (sept-mille-six-cent-trente-deux euros).
- **accepte** d'établir un titre de recettes au nom de l'association du Moulin pour un montant de 1272,00€
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Vente pelle-rétro

Lors du conseil municipal en date du 19 juillet 2021, il a été cédée une pelle-rétro donnant lieu à la délibération n°2021_052.

Or, la délibération a indiqué le nom de l'acheteur en lieu et place du nom de l'entreprise. Il y a donc lieu de rectifier cette délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **modifie** la délibération n°2021_052 en autorisant Monsieur le Maire à vendre la pelle-rétro à l'EARL du BOUCHET de TRINAY pour un montant de 1 300€ (mille-trois-cent euros).

c) Futur parc éolien d'ASCHÈRES-LE-MARCHÉ

Madame MATTIA-TALBOT ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitudes avec ENEDIS afin d'établir, dans une bande de 3m de large, une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 725 mètres ainsi que ses accessoires. Les travaux auront lieu au chemin rural de la barrière sud.

En contrepartie, la commune percevra une indemnité unique et forfaitaire de cinq cent quarante-quatre euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

d) Cabinet médical

Un nouveau médecin arrivera début novembre au cabinet médical.

Concernant les travaux de l'extension et la réhabilitation du cabinet médical, l'analyse des offres va avoir lieu le mardi 12 octobre.

e) Vaccination

Du 5 au 8 juillet 2021, 880 personnes ont été vaccinées et 976 personnes du 17 au 20 août 2021.

Remerciements aux jeunes bénévoles.

Le souvenir français (l'ordre du mérite) souhaite remercier les jeunes (adresses à communiquer).

Annick CLEMENT précise que l'injection de la 3ème dose est possible avec les infirmières et la pharmacie pour les + de 65 ans et les personnes fragiles.

f) Pays Loire Beauce

La commission du Pays loire Beauce a retenu 3 dossiers dans le cadre du CRST :

- L'acquisition d'un désherbeur, lamier et d'un peigne
- L'inventaire de la Biodiversité Communale
- L'aménagement de l'observatoire

g) Association les Amis du Théâtre Forain

L'assemblée générale aura lieu le samedi 9 octobre 2021 à 15h au musée.

h) Courrier assistantes maternelles

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de 2 assistantes maternelles sollicitant un local afin d'y installer une Maison d'Assistante Maternelle.

Monsieur le Maire a contacté les services de la PMI afin de visiter les locaux Mail Nord pour voir s'ils sont adaptés.

i) Artenay Badminton Club

Monsieur le Maire informe les Conseillers du label 2 étoiles de l'Artenay Badminton Club pour la saison 2021-2022.

j) Courrier

Un Artenaysien a déposé une plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République suite à des tags sur son mur.

k) Octobre rose et manifestation sportive

Mise en couleur de la Mairie pour l'occasion d'octobre rose

Une marche sera organisée le samedi 9 octobre de 10h à 11h et un footing le samedi 16 octobre de 11h15 à 12h15. Le départ se fera depuis le dojo, inscription obligatoire auprès de la mairie.

l) Nouvelle correspondante La République du Centre

Une nouvelle correspondante a été attribuée au secteur.

m) Point construction EXIA rue de Janville

Les riverains du 2 rue de Janville ont souhaité rencontrer le maire afin de parler des problèmes de promiscuité avec le nouveau bâtiment en construction rue de Janville.

Deux familles vont avoir un impact visuel et psychologique.

Après une visite et discussion avec EXIA, M. le maire attend leur retour sur les futurs aménagements possibles afin d'enlever ce vis à vis.

n) Rentrée scolaire

Les élus ont rencontré les directeurs des écoles afin de faire le point sur les travaux à prévoir et dossiers à voir.

Projets futurs :

1) nomination des écoles

2) NAP rythme scolaire (un certain nombre de parents ont saisi la municipalité pour revoir les NAP).

Faire une consultation pour que le système actuel soit revu.

Madame CHEVOLOT, Monsieur GUYON et la commission scolaire vont travailler avec les 2 directeurs, puis les enseignants puis le personnel communal, et les élus des groupements scolaires.

Transmettre aux parents d'élèves les lignes fortes.

Dans le Loiret, seules 2 communes ont gardé le système de NAP

o) Rentrée scolaire

Les adjoints travaillent sur les feuilles de routes afin de voir les projets 2021-2022

p) Retour sur le pot personnel – élu.e.s du 24/09/21

Cette manifestation sera reconduite 1 à 2 fois dans l'année.

q) Retour sur les associations et le forum

Nouvelle association : les solidaires d'Artenay. Madame MATTIA-TALBOT en est la présidente et Monsieur DAUDIN le trésorier.

Nouveaux locaux pour le poker, dans une cellule à la ZAC Autroche à côté de chez Renault.

L'association de tir à l'arc a fait une demande pour l'achat d'un mur de tir. La demande sera vue avec la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine

Forum des associations : bonnes inscriptions dans les associations sportives.

Avancer la date pour la saison prochaine 2022 (à faire le 1^{er} week-end du mois).

r) Commission culture

La commission culture va se réunir prochainement afin de préparer les festivités de Noël.

De plus, l'association Les Amis de l'Orgue a demandé à la commune de faire une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des aides culturelles, pour leur concert de Noël. La demande sera revue en commission culture.

s) Réorganisation des bâtiments communaux

V+C architecture sera présent pour une réunion de travail, en présence des adjoints, le lundi 11 octobre. Un atelier de 4h sera également proposé par la suite à l'ensemble des élus.

t) Bulletin municipal

Le 5^{ème} bulletin municipal est sorti. Celui-ci a été distribué dans toutes les boites aux lettres.

u) Information Thermo Fisher

L'entreprise Thermo Fisher est située dans la zone Sud.

Celle-ci nous a informés de son départ en décembre 2022.

v) Information route DAMBRON

La route de Dambron est devenue très dangereuse.

A partir du printemps 2022, Le département de l'Eure-et-Loir s'engage à réaliser des travaux de réfection de la route de DAMBRON. Plusieurs refuges vont être réalisés.

Participation financière possible de la part de la commune à 1/3 et les 2/3 par le Syndicat Mixte Artenay Poupri.

w) Fibre dans les hameaux

Les travaux pour l'installation de la fibre sont en cours.

Cependant, il reste le problème de la connexion pour les hameaux

Le département propose des poteaux en bois (gratuit) ou si passage de fourreaux, à la charge de la commune 11 € le ml

Voir la meilleure solution. Est-ce que la commune financera le sous terrain ou passage de poteaux bois (à revoir lors d'un prochain conseil municipal)

x) Etude patrimoniale eau potable

Dans le cadre du transfert de compétence eau potable, 3 recherches de fuites seront réalisées en nocturne.

Faire part des dates aux élus.

y) Agenda

Conseil communautaire : mercredi 6 octobre au musée

Les Aînés : repas des Aînés jeudi 7 octobre à midi

Région Centre : visite de TEREOS par le vice-président de la Région Centre Val de Loire dans l'après-midi du jeudi 7 octobre

Orchestre du Loiret : concert le vendredi 29 octobre en salle des fêtes

UDESMA : concert le dimanche 31 octobre au gymnase

Cinémobile : dimanche 14 novembre sur le thème de la biodiversité « biodiversciné »

Tour de table

M DAUDIN

Mécontentement des riverains sur le bâtiment rue de Janville (quelle population, les véhicules, la circulation, ..)

M. JACQUET rajoute qu'il faut voir le bâtiment terminé avec le ravalement de façade.

Il y a de nombreux véhicules des ouvriers dans cette rue, voir ce qu'il est possible de faire.

Mme BLANVILLAIN

Remerciement à Stéphanie lors de la vaccination cet été.

M GUDIN

Les câbles dans le château d'eau ont été remis.

Pendant que la lagune de la déchetterie était à sec, il aurait fallu faire une petite île pour la migration des oiseaux.

M LE METTE

Réfléchir à un passage piéton à la venelle du filet bleu, rue de la Croix Blanche et dans la rue de la piscine, avant le rond-point de l'ancienne gendarmerie et un en face de chez M. FAUCONNIER.

Voir pour faire une commission sécurité routière avec Monsieur DAUDIN et Monsieur RICAULT.

En lien avec la visite de la région à TEREOS, la question est : voir ce qui pourrait être mené pour réhabiliter le méthaniseur.

Mme CHEVOLOT

Festival de la biodiversité porté par le Pays Loire Beauce, le pays lance un festival sur 3 ans.
La commune d'Artenay est volontaire sur le thème de l'eau (des courts métrages ont été sélectionnés).
Diffusion des courts métrages le 14 novembre au Cinémobile.

Mme CHARON

Reprise depuis 1 an de la banque alimentaire, distribution tous les 15 jours.
9 tonnes de nourritures pour 672 colis ont été distribués.

Camion sur Autroche : 15 camions en 1h alors que c'est interdit.

Les habitants d'Autroche souhaitent écrire au président du Département pour leur faire part de leur mécontentement.

Deux réunions ont été faites avec Pauline MARTIN, et ce sujet avait été abordé. Nous allons relancer le Département

Ajouter des panneaux, de la luminosité et faire une étude.

La solution est peut-être de mettre des ralentisseurs afin que les camions soient stoppés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.